

Moniteur, 28 février 1793.

Cuvillier, l'un des commissaires envoyés dans les sections, rend compte de sa mission, et annonce que, dans la section des Gravilliers, il a vu Jacques Roux, prêtre et membre du Conseil, occupé à justifier la conduite de ceux qui s'étaient attroupés pour se faire délivrer les marchandises qu'ils avaient arbitrairement taxées.

Jacques Roux, qui venait d'arriver au Conseil, monte à la tribune, et dit qu'il a toujours professé les vrais principes et que, dût-il être appelé le Marat du conseil général, il n'en départira jamais. Un membre demande que Jacques Roux soit tenu de signer la déclaration qu'il vient de faire.